



Négociier décision

Par Latranche

Bonjour

Faisant suite à une décision du TP en dernier ressort sans appel possible, est-il légal de proposer au gagnant de négocier la somme ?

Par osram

Bonjour,

Si vous n'essayez pas...il n'y a rien d'illégal dans cette démarche.

Par Latranche

Bonjour,

Si vous n'essayez pas ? De faire pression vous vouliez écrire ?

Clit

Par Latranche

Bonjour,

Si vous n'essayez pas ? De faire pression vous vouliez écrire ?

Clit

Par osram

Non, de négocier.

Par Latranche

Si on n'essaie pas de négocier, il n'ya rien d'illégal à négocier ???

Mais c'est dingue cette réponse

Par osram

Vous avez un esprit tordu ou vous le faites exprès, je vous écris qu'il n'y a rien d'illégal de négocier.

Ce sera tout pour moi.